Envoyé en préfecture le 13/09/2026
Reçu en préfecture le 13/09/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260903-2026_09_04-DE

Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

2026 – 09 – 04

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 03 septembre 2026

Le trois septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Thierry Le Potier, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Jessica Le Denmat, François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.
.

Absents excusés : Mme Céline Le Marouille Thomine représentée par Mme Jessica Le Denmat, M. Guénaël Choupaux représenté par Mme Christelle Dubois.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Travaux : Chauffage de l'église : Choix de l'entreprise

M. Le Maire informe avoir contacté trois entreprises pour le remplacement de la chaudière fuel de l'église : les sociétés Fluides Maintenance de l'Ouest (FMO) de Quessoy, Lucas Julien de Grâce-Uzel et Le Verger Marc d'Uzel.
Seules les deux premières ont transmis un devis :

FMO	29 197.52€
SARL LUCAS Julien	29 279.11€

M. Julien LUCAS a fait la proposition d'installation de destratificateurs d'air pour un montant HT de 4 769€ ce qui permettrait l'obtention d'une prime de 8 087€ TTC sur l'ensemble de l'installation au titre de la fiche BAT TH 142 pour les lieux de culte.

M. Le Maire propose au conseil municipal de retenir le devis de la SARL LUCAS Julien.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de la SARL LUCAS Julien comprenant les destratificateurs d'air pour un montant HT de 34 048.11€ sous condition de l'obtention de la prime CEE d'un montant de 8 087€ TTC.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13 septembre 226

UZEL, le 13 septembre 226

Le Maire

Nicolas TOUDIC

MAIRIE d'UZEL-près-l'OUST R.F. 22460